

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 18 novembre 2017, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 00.

2. Vérification de la conformité de la séance

La convocation a été transmise aux membres par le directeur général par courriel ou par livraison à domicile le 15 novembre.

3. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 17.11.18.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2017

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 17.11.18.02

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé,

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

6. Suivis au procès-verbal

- Le paiement des avenants 8 et 9 pour les travaux du quai à été fait à Lafontaine Leclerc le 3 octobre;
- M. Éric Royer a été informé de l'acceptation de sa soumission pour la réalisation du plan de localisation du quai le 3 octobre;
- Les Entreprises Camille Dumont a été informé que sa soumission n'a pas été retenue et qu'un nouvel appel d'offres sera fait pour la réalisation des travaux au printemps 2018 le 2 octobre;
- Un avis a été demandé à M. Jean-Guy Gagnon pour l'évaluation des travaux à faire à la Cabane du criard de brume et à la Cabane à l'huile le 3 octobre et l'employé municipal a réalisé les travaux pour les besoins de la période hivernale;
- L'avis publique de la promulgation de l'adoption du Règlement no 160 a été fait le 2 octobre;
- La résolution adoptant la requête en Cour supérieure en acquisition du droit de propriété du lot 5 351 024 (Parc du Portage) a été transmise à la notaire le 4 octobre;
- L'entreprise Gaudreau environnement a été informée de l'acceptation de sa soumission pour la location d'un conteneur à vidanges, le 3 octobre;
- Les Entreprises Camille Dumont a été informée que sa soumission pour l'achat de gravier a été acceptée, le 2 octobre;
- La résolution du conseil demandant à la STQ la mise en service d'un bateau léger pour les périodes de faible marée et après le 19 novembre a été transmise à la STQ et au député-ministre Jean D'Amour le 2 octobre. Des accusés-réception ont été reçus;
- Le CCU et l'inspectrice en bâtiment ont été informés de l'adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 26 août et de la demande de permis de M. Robert Dumas et Mme Johanne Barrette le 2 octobre ;
- M. Robert Dumas et Mme Johanne Barrette ont été informés de la résolution du conseil concernant leur demande de permis le 3 octobre ;
- Les fournisseurs ont été payés.

7. Rapport de la Mairesse

- Mot de bienvenue et félicitation aux personnes élues;
- Objectif de tenir des réunions sereines;
- Maintien de deux périodes de questions avec réponse immédiate si possible;
- Les conseillers seront responsable de dossiers afin d'alléger le travail du directeur général;
- Une action prioritaire, le traitement de la plainte faite auprès du MDDELCC concernant les débris de bois du Quai-d'en-Haut. Le bois a été déplacé rapidement et cordé afin de faciliter l'évaluation des coûts pour sa sortie et la sortie de celui-ci au printemps;
- Fin abrupte du service du traversier. Une négociation avec la STQ a été faite pour sortir les véhicules laissés sur l'île;
- Rencontre de la MRC;

- Une première rencontre de travail des conseillers;
- Le dépôt du plan d'action MADA et rencontre de consultation cet après-midi.

8. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

9. Première période de questions

Douze personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- L'établissement d'une chronique dans *La Bernache cravant* dans laquelle les représentants municipaux dans les divers comités font rapport de l'état des dossiers;
- Où en est la plainte en éthique déposée à la Commission municipale concernant l'ancien maire et le directeur général ? En réponse à cette question, aucune plainte n'a été déposée à la commission municipale.

10. Affaires en cours

10.1 État des projets d'immobilisation

10.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

10.1.1.1 Rapport sur la réalisation des travaux

La finition des travaux s'est étirée. Lafontaine Leclerc a chargé l'entreprise Construction Béton Quatre Saisons de compléter les travaux du quai et de la chaussée de la Route du Quai-d'en-Haut. Les travaux devaient être complétés le 14 novembre par les Entreprises Camille Dumont. Le remblaiement de l'entrée du quai a été fait par Marcel Sirois toutefois le remblaiement n'est pas complété par manque de matériel granulaire.

Résolution numéro 17.11.18.03

CONSIDÉRANT QUE les travaux aux Quai-d'en-Haut sont substantiellement complétés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à compléter ne se feront qu'au mois de mai 2018 ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que M. Yves Gagnon pour l'entreprise 9193-8969 Québec inc. soit avisé que son contrat de surveillance est suspendu pour le moment et sera appelé sur demande au moment où l'entrepreneur complètera les travaux de remblaiement de l'accès au quai et la finition de la Route du Quai-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité

10.1.1.2 Adoption du certificat de paiement numéro 7

Résolution numéro 17.11.18.04

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement numéro 7 produit par Lafontaine-Leclerc ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux supplémentaires demande une vérification approfondie ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte partiellement le certificat de paiement numéro 7 produit par Lafontaine Leclerc au montant de 48 798,59 \$.

Adoptée à l'unanimité

10.1.1.3 Plainte en matière environnementale

Suite à une plainte faite par deux citoyens auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte au Changement climatique (MDDELCC) concernant les débris de bois au site du Centre de tri, le ministère demande que les débris de bois soient déplacés à 30 mètres du fossé (ruisseau). Selon les avis reçus de professionnels, le niveau de contamination est très faible et la nature des contaminants est peu dangereuse étant des résidus de produit de protection.

10.1.1.4 Embauche de M. Marcel Sirois

Résolution numéro 17.11.18.05

CONSIDÉRANT QUE, suite à la plainte déposée contre la Municipalité concernant l'entreposage des débris de bois, l'inspectrice du MDDELCC impose à la Municipalité de déplacer les débris à 30 m du fossé avant le 24 novembre;

CONSIDÉRANT QUE les services du traversier ont été arrêtés subitement le 13 novembre;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de sortir une partie du bois maintenant;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir avant que le temps froid s'installe;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil entérine l'embauche de M. Marcel Sirois pour procéder au déplacement des débris de bois au site du Centre de tri au coût de 85 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Adoption du règlement numéro 165 concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infractions

Résolution numéro 17.11.18.06

ATTENDU qu'à la suite de l'entente avec la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, ce conseil juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions

d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire;

ATTENDU que l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

ATTENDU qu'une présentation du projet de règlement a été faite lors de la séance du 30 septembre 2017 par le directeur général et secrétaire/trésorier, afin de présenter l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 30 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé,

Que ce conseil adopte le règlement numéro 165 concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infractions

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Article 1 : Titre du règlement

Le règlement s'intitule « *Règlement numéro 165 concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infractions.* ».

Article 2 : Personnes autorisés à délivrer des constats d'infractions

Le ou les procureurs nommées par la Ville de Rivière-du-Loup afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, les inspecteurs au service de la municipalité et ceux de toute autre municipalité autorisés par entente ou par règlement à agir sur le territoire de la présente municipalité pour l'application de ses règlements, de même que toutes personnes nommées par résolution ou règlement chargées de l'application de tels règlements, sont autorisés, pour et au nom de la présente municipalité, à délivrer des constats d'infraction, pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil en vertu desquelles la présente municipalité est poursuivante.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Cusson,
Le directeur général et secrétaire/trésorier
Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury
La mairesse

10.3 Adoption du plan d'action pour la politique municipale à l'endroit des personnes âgées (MADA)

Mme Anaïs Giroux-Bertrand, chargée de projet pour la mise-à-jour de la politique MADA, fait une présentation des objectifs généraux, des sous-objectifs par thème et des actions proposées.

Résolution numéro 17.11.18.07

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la Commission consultative des familles et des aînés sur la mise-à-jour de la politique MADA et du plan d'action;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte en première lecture les objectifs et le plan d'action de la mise-à-jour de la politique MADA tel que présentés dans le rapport de la Commission consultative des familles et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Délégation au comité de sélection de l'artiste pour le projet d'affichage sur l'autoroute 20

Résolution numéro 17.11.18.08

CONSIDÉRANT la résolution 17.09.09.16 par laquelle la Municipalité accepte de participer au projet d'affichage sur l'autoroute 20;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil nomme M. Charles Méthé comme représentant de la Municipalité au comité de sélection de l'artiste pour le projet d'affichage sur l'autoroute 20.

Adoptée à l'unanimité

11. Affaires nouvelles

11.1 Changement des signataires aux comptes

Résolution numéro 17.11.18.09

CONSIDÉRANT QUE M. Léopold Fraser n'est plus maire de la Municipalité et que son nom figure actuellement comme signataire des effets de la Municipalité ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par **M. André-Pierre Contandriopoulos**, Que le conseil retire le nom de M. Léopold Fraser comme signataire des effets bancaires de la Municipalité ;

Que le conseil nomme à compter du 18 novembre 2018 comme signataires concernant les effets bancaires de la Municipalité à la Caisse populaire de Viger et Villeray : Mme Louise Newbury, M. Denis Cusson, M. Charles Méthé et M. Léonce Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Nomination des responsables de dossier et des représentants municipaux sur les divers comités

Résolution numéro 17.11.18.10

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme les personnes suivantes comme responsable de différents dossiers et comme représentantes de la municipalité sur les comités ou organismes suivants :

Maire suppléant : M. Léonce Tremblay

Suppléant au Conseil de la MRC : M. Charles Méthé

Comités et organismes :

Société Inter-Rives : Charles Méthé

Corporation de la culture et des loisirs (CCLIV) : Léonce Tremblay

Comité de bibliothèque : Léonce Tremblay

Société du Parc côtier Kiskotuk, dossier signalisation et Table de concertation des deux-îles : Charles Méthé

Comité de santé : André-Pierre Contandriopoulos

Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte : Charles Méthé et Louise Newbury

Corporation des maisons du phare : André-Pierre Contandriopoulos

Politique familiale et des aînées : Louise Newbury

Comité d'urbanisme : Mairesse Louise Newbury, et Léonce Tremblay en attente

Sécurité incendie : Carol Caron

Mandat : Représenter le Conseil auprès du comité de sécurité civil et de prévention des incendies. Faire des recommandations au Conseil, sur des actions préventives à mettre sur pieds. Préparer la documentation nécessaire pour l'utilisation des réservoirs et des pompes à feu et procéder à des séances de formation pour la population. Faire l'inventaire des actifs et préparer un plan d'intervention et un devis technique pour le creusement de points d'eau. Élaborer un budget de réalisation, un échéancier et une liste d'intervenants potentiels. Augmenter le nombre de personne sur le comité.

Sécurité civile : Léonce Tremblay

Mandat : À définir. Équipe à mettre sur pieds avec équipe de sécurité incendie.

Dossiers :

Note : Le directeur général demeure le principal exécutant. La prise en charge des dossiers par les conseillers permettra d'alléger la tâche du directeur général.

Marina du Gros cap : André-Pierre Contandriopoulos, Charles Méthé et Carol Caron

Mandat : Rapprochement à faire avec la Marina du Gros cap, pour accélérer le traitement du problème d'ensablement de la marina, au quai de L'Isle-Verte. Proposer à la Marina du Gros cap, la gestion des places au Quai-d'en-Haut.

Administration municipale : Louise Newbury et André-Pierre Contandriopoulos

Mandat : Audit interne de l'administration municipale, incluant organisation du travail, méthodes et environnement de travail et l'état des équipements. Faire des recommandations aux membres du Conseil et au directeur général.

Ressources humaines : Politique salariale, comités de sélection, banque de personnel pour l'administration municipale et le personnel d'élection. Banque de fournisseurs.

Parc immobilier et infrastructure : Carol Caron

Mandat : Élaborer un plan directeur pour l'entretien des bâtiments et ouvrages, en fonction des budgets disponibles. Établir les priorités d'intervention et en faire des recommandations au Conseil. Voir à la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection de l'École Michaud. Mettre sur pieds un comité distinct pour les travaux de réfection du phare et présider ce comité. Suivre les travaux, en période de chantier.

Aménagement du site du phare : André-Pierre Contandriopoulos

Mandat : Suivre le dossier de près. Faire les recherches et proposer des équipements et accessoires à acheter, avec budget. Monter un dossier avec fiches techniques.

Aménagement de la salle communautaire : Louise Newbury et Léonce Tremblay

Centre de tri, gestion de la plainte au MDDELCC : Louise Newbury

Centre de tri, évacuation du bois : Louise Newbury et Léonce Tremblay

Centre de tri et gestion des déchets : Louise Newbury, Léonce Tremblay et Charles Méthé

Mandat : Faire des recommandations au Conseil pour la gestion des déchets et des matières récupérables.

Voirie et équipements: Léonce Tremblay

Mandat : Faire des recommandations au Conseil au niveau de l'entretien des chemins et de l'entretien ou de l'achat d'équipements (camion, grappe, etc.).

Chemins d'hiver : Léonce Tremblay et Louise Newbury

Mandat : Faire le lien entre la population et le Conseil. S'assurer que l'entretien du chemin se fasse de façon optimale, en tenant compte des difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes moins à l'aise avec une motoneige. Discussion à faire avec le fournisseur de service. Trouver une façon d'assurer le service sur la pleine longueur du réseau malgré les nouvelles contraintes pour tourner le véhicule.

Sûreté du Québec : Léonce Tremblay

Établir une bonne relation entre la municipalité et les représentants de la SQ qui viennent sur l'Île.

Conseil du St-Laurent : Charles Méthé après vérification auprès de l'organisme

Vérifier la pertinence d'y adhérer. Le Conseil du St-Laurent est une table de concertation pour la gestion intégrée du Saint-Laurent qui se penche sur des enjeux régionaux tels que les risques côtiers (érosion), le port de Cacouna, le dragage des marinas, l'accès au fleuve, mais aussi sur des enjeux nationaux, notamment la contamination de l'eau, les espèces aquatiques envahissantes et l'augmentation des niveaux de l'eau. Mise sur pied d'un plan d'action régional pour être en mesure de protéger et de mettre en valeur notre fleuve.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Renouvellement du prêt auprès de la Caisse de Viger et Villeray

11.3.1 Pour l'achat de la niveleuse

Résolution numéro 17.11.18.11

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay,
Que le conseil renouvelle le prêt no PR 1 auprès de la Caisse populaire de Viger et Villeray pour l'achat de la niveleuse au montant original de 19 100 \$ dont le solde au 17 novembre 2017 est de 7 433,05 \$ pour un terme de 3 ans au taux d'intérêt d'environ 4,37 % par versements hebdomadaires;
Que Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.3.2 Pour l'achat du tracteur

Résolution numéro 17.11.18.12

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay,
Que le conseil renouvelle le prêt no PR 2 auprès de la Caisse populaire de Viger et Villeray pour l'achat du tracteur au montant original de 30 030 \$ dont le solde au 17 novembre 2017 est de 12 155,89 \$ pour un terme de 3 ans au taux d'intérêt d'environ 4,21 % par versements hebdomadaires;

Que Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Renouvellement de l'endossement des prêts de la Corporation des maisons du Phare

Résolution numéro 17.11.18.13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11.01.14.07 par laquelle la Municipalité cautionne un emprunt de la Corporation des Maisons du Phare pour un montant de 28 400 \$ auprès de la Caisse populaire de Viger et Villeray ;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 12.04.20.15, 13.05.10.24, 14.04.05.10 et 16.04.02.13 par laquelle la Municipalité renouvelait le cautionnement de l'emprunt de la Corporation des Maisons du Phare;

CONSIDÉRANT le renouvellement du terme de cet emprunt par la Corporation des Maisons du Phare ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, Que la Municipalité cautionne la Corporation des Maisons du Phare pour le renouvellement de l'emprunt no 1 qui s'élève à 4 688,80 \$ auprès de la Caisse populaire de Viger et Villeray au taux de 7,35 % ;

Que la Municipalité cautionne la Corporation des Maisons du Phare pour le renouvellement de l'emprunt no 2 qui s'élève à 23 378,17 \$ auprès de la Caisse populaire de Viger et Villeray au taux de 7,35 % ;

Que Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient mandatés pour signer comme cautionnaire pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.5 Modification de la date de la séance de décembre 2017

Résolution numéro 17.11.18.14

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la séance du conseil pour le mois de décembre a été fixée au 2 décembre;

CONSIDÉRANT QUE les documents servant à une prise de décision doivent être disponibles au moins 72 heures avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ne pourraient être disponibles au moins 72 heures l'avance;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil reporte la tenue de la séance du conseil du 2 au 9 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

11.6 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour 2018

Résolution numéro 17.11.18.15

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

CONSIDÉRANT QUE les documents servant à une prise de décision doivent être disponibles au moins 72 heures avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ne pourraient être disponibles au moins 72 heures l'avance si la séance se tient le premier samedi du mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,

QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le samedi au Centre communautaire de l'Île et qui débiteront aux heures indiquées :

Le 13 janvier à 9 h 00

Le 10 février à 9 h 00

Le 10 mars à 9 h 00

Le 14 avril à 9 h 00

Le 12 mai à 9 h 00

Le 9 juin à 9 h 00

Le 7 juillet à 9 h 00

Le 11 août à 9 h 00

Le 8 septembre à 9 h 00

Le 13 octobre à 9 h 00

Le 10 novembre à 9 h 00

Le 8 décembre à 9 h 00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.7 Tarification des déchets au Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018

Résolution numéro 17.11.18.16

CONSIDÉRANT la tarification adoptée par la Ville de Rivière-du-Loup pour le Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de la MRC de Rivière-du-Loup doivent adopter cette tarification afin de bénéficier du statut de *municipalité ayant droit d'accès*;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la tarification déterminée par la Ville de Rivière-du-Loup qui est comme suit :

Description	Tarif 2017
Matières résiduelles acceptables conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles	76,00 \$/ tonne métrique
Résidus contenant de l'amiante	100,00 \$/ tonne métrique
Rejet du centre de tri et de l'écocentre de Rivière-du-Loup	35,00 \$/ tonne métrique
Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes	Gratuit
Animal d'élevage mort dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC <ul style="list-style-type: none"> - Ovin, caprin, gallinacé - Autre espèce 	<ul style="list-style-type: none"> - 10, 00 /bête - 76,00 \$/ tonne métrique

Adoptée à l'unanimité

11.8 Facturation du ministère de la Culture et des Communications comme frais de service pour le Programme d'intégration des arts

Résolution numéro 17.11.18.17

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications ont fait erreur dans l'admissibilité du projet du Quai-d'en-Haut dans le Programme d'intégration des arts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a résolu de ne pas maintenir une participation au Programme d'intégration des arts;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses encourues par la Municipalité liées à cet erreur;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil fasse part au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité ne paiera pas la facture qui lui a transmise le Ministère pour la tenue d'une rencontre du comité ad hoc parce qu'elle est le résultat d'une erreur du MCC.

Adoptée à l'unanimité

11.9 Rencontre avec la Société des Traversiers du Québec et la Société Inter-Rives

Résolution numéro 17.11.18.18

CONSIDÉRANT QU'il y aura une rencontre entre la STQ et la SIR le 4 décembre prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Municipalité ait une rencontre avec la STQ concernant les services de transport maritime et aérien;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, Que le conseil mandate Mme Louise Newbury pour représenter la Municipalité lors de la rencontre avec la STQ;

Que le conseil recommande au conseil d'administration de la Société Inter-Rives que M. Charles Méthé, représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la SIR, fasse partie des représentants de la SIR qui rencontreront la Société des Traversiers du Québec;

Que les sujets et demandes présentés par la Municipalité soient :

- Service d'hélicoptère :

- revoir la tarification «résident» pour enfants et petits enfants,
- éviter les frais supplémentaires pour le transport de l'épicerie pour les résidents permanents,
- de façon à permettre, aux résidents qui travaillent à l'extérieur de l'Île de se rendre à leur résidence : ajouter un service de transport aérien, un samedi par mois, sans réduction de service dans la semaine ;
- augmentation du nombre d'heures de vol lors de période achalandée;
- validation du choix de l'hélicoptère pour le prochain appel d'offres

- Transport alternatif maritime en cas de bris du traversier ou des périodes de faible marée et transport de remplacement pour le service d'hélicoptère

Adoptée à l'unanimité

11.10 Frais pour les services juridiques relativement aux allégations de manquement en éthique et déontologie à l'endroit de M. Léopold Fraser et M. Denis Cusson

Résolution numéro 17.11.18.19

CONSIDÉRANT QUE des résolutions de blâmes et de manquement à l'éthique ont été prises à l'endroit de M. Léopold Fraser en tant que maire et M. Denis Cusson en tant que directeur général;

CONSIDÉRANT la réclamation de M. Denis Cusson, au montant de 3 805,06 \$ pour le remboursement de frais juridique;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil confie à M. André-Pierre Contandriopoulos le dossier pour analyse et recommandation.

Adoptée à l'unanimité

12. Urbanisme

12.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

12.1.1 Adoption du procès-verbal du CCU du 24 septembre 2017

Résolution numéro 17.11.18.20

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU du 24 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Mise au point sur la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas

La vérification du calcul des superficies au sol de l'agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas permet de croire que le permis émis pour l'agrandissement est conforme à la réglementation en vigueur.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Dépôt du Rapport sur la perception des taxes 2017

Résolution numéro 17.11.18.21

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, et le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales :

8118-01-8674	641,33 \$
8219-35-2354	2 472,17 \$
8320-25-0254	1 010,87 \$
8421-39-6853	3 735,04 \$
8421-76-8166	1 253,08 \$
8423-91-9076	519,91 \$
8522-34-8294	460,24 \$
8624-65-8930	745,97 \$
8624-91-8563	511,63 \$
8725-21-4143	1 125,28 \$
Pour un total de :	12 475,52 \$

Adoptée à l'unanimité

14.2 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 17.11.18.22

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 36 747,53 \$ tels

que présentés. Les salaires représentent 7 473,49 \$ du montant total et les remises gouvernementales représentent 12 734,99 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Douze personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- À qui s'adresser pour les questions d'entretien du chemin ?
- Le conteneur à déchets à l'héliport ;
- Le retrait du lampadaire au Quai-d'en-Haut pour l'hiver;
- L'unilinguisme anglais du pilote d'hélicoptère, demander à la STQ de corriger la situation;
- Faire une réflexion sur l'ensemble des déchets et le recyclage;
- Le coût de l'hélicoptère pour une demi-journée.
- La nécessité de pouvoir joindre directement le préposé à l'hélicoptère par téléphone.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 17.11.18.23

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 00.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.